

ÉTATS FINANCIERS

2018



Société de transport
de Laval

TABLE DES MATIÈRES

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	3
Rapport de l'auditeur indépendant.....	4
État des résultats	7
État de la situation financière	8
État de la variation de la dette nette.....	9
État des flux de trésorerie	10
Notes complémentaires.....	11
ANNEXE A – Dette à long terme	31
ANNEXE B – Charges par objet	32
ANNEXE C – Activités de fonctionnement à des fins fiscales	33
ANNEXE D – Activités d'investissement à des fins fiscales	34
ANNEXE E – Excédent accumulé	35

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Société de transport de Laval ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les montants qui doivent nécessairement être fondés sur le jugement et les estimations. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux administrations locales recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de CPA Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle comptable interne, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité relative aux états financiers, principalement par l'intermédiaire de son comité de vérification. Le comité de vérification est composé de membres du conseil d'administration et d'un membre externe. Ce comité rencontre la direction, la vérificatrice générale de Laval et la firme par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. dont les services ont été retenus par le conseil d'administration. La vérificatrice générale de Laval, et l'auditeur indépendant peuvent, en toute liberté et en toute indépendance, rencontrer le comité de vérification.

Laval, Québec
Le 15 avril 2019

Le directeur général,



Guy Picard, PH.D, PMP

Directrice principale et trésorière
Administration et planification d'entreprise,



Kathy Dumortier, CPA, CA

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de la
Société de transport de Laval

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

T 514 878-2691

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de transport de Laval (ci-après « la société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018 et l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2018 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point – informations comparatives auditées par un prédécesseur

Les états financiers de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée, en date du 26 mars 2018.

Observation – informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la société inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies

conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages 33, 34, 35 et 36, portent sur l'établissement de l'excédent (du déficit) de l'exercice et sur la ventilation de l'excédent (du déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification,

les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Laval
Le 15 avril 2019

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A111208

ÉTATS FINANCIERS 2018

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre 2018

	Notes	2018 Budget	2018 Réel	2017 Réel
		\$	\$	\$
REVENUS				
Fonctionnement				
Contribution de l'Autorité régionale de transport métropolitain		128 298 579	127 990 440	23 953 343
Contrats de gestion déléguée		6 261 500	4 054 179	-
Transferts du gouvernement fédéral et provincial	4	1 856 131	1 685 645	18 966 017
Contribution de la Ville de Laval		-	-	70 186 000
Contribution de l'Agence métropolitaine de transport		-	-	9 158 038
Usagers		-	-	14 830 367
Autres revenus	5	1 693 157	1 494 113	3 026 502
		138 109 367	135 224 377	140 120 267
Investissement				
Transferts du gouvernement fédéral et provincial	4	32 667 955	29 153 661	20 131 188
		170 777 322	164 378 038	160 251 455
CHARGES				
Transport régulier		93 467 528	93 041 848	91 284 053
Administration générale		18 354 120	17 912 093	15 817 276
Transport adapté		10 937 419	11 199 536	10 512 933
Contrats de gestion déléguée		6 261 500	3 663 012	-
Contribution à l'Agence métropolitaine de transport		-	-	3 050 342
Contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain		-	-	4 669 573
Intérêts et frais de financement		2 822 274	2 812 516	2 666 817
Dépenses imprévues		2 082 882	-	-
Amortissement des immobilisations		22 421 000	20 974 312	20 673 910
		156 346 723	149 603 317	148 674 904
EXCÉDENT DE L'EXERCICE		14 430 599	14 774 721	11 576 551
Excédent accumulé au début de l'exercice			151 579 849	140 003 298
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE			166 354 570	151 579 849

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS 2018

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2018

	Notes	2018	2017
		\$	\$
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse		9 612 690	12 693 464
Débiteurs	6	17 722 687	6 660 999
Transferts à recevoir	7	103 586 451	109 754 084
		130 921 828	129 108 547
PASSIFS FINANCIERS			
Créditeurs et frais courus	9	30 475 983	29 501 480
Revenus perçus d'avance		549 166	602 981
Dettes à long terme	10	104 493 327	105 363 666
Passif au titre des avantages sociaux futurs	11	8 246 100	8 665 100
		143 764 576	144 133 227
DETTE NETTE		(12 842 748)	(15 024 680)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	12	172 839 095	156 755 669
Stocks de fournitures		3 009 273	2 892 549
Autres actifs non financiers	13	3 348 950	6 956 311
		179 197 318	166 604 529
EXCÉDENT ACCUMULÉ		166 354 570	151 579 849
Engagements	14		

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

Exercice terminé le 31 décembre 2018

	Notes	2018	2017
		\$	\$
EXCÉDENT DE L'EXERCICE		14 774 721	11 576 551
Variation des immobilisations			
Acquisitions	12	(37 057 895)	(26 096 250)
Produit de cession		-	132 280
Amortissement des immobilisations	12	20 974 312	20 673 910
Perte sur cession d'immobilisations		157	28 398
		(16 083 426)	(5 261 662)
Variation des stocks de fournitures		(116 724)	(279 119)
Variation des autres actifs non financiers		3 607 361	(1 433 582)
		3 490 637	(1 712 701)
VARIATION DE LA DETTE NETTE		2 181 932	4 602 188
Dettes nettes au début de l'exercice		(15 024 680)	(19 626 868)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE		(12 842 748)	(15 024 680)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre 2018

	2018	2017
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	14 774 721	11 576 551
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	20 974 312	20 673 910
Perte sur cession d'immobilisations	157	28 398
	35 749 190	32 278 859
Variation nette des éléments hors caisse		
Débiteurs	(11 120 906)	7 275 086
Transferts à recevoir	6 226 851	(13 640 807)
Stocks de fournitures	(116 724)	(279 119)
Créditeurs et frais courus	(2 343 035)	(1 980 805)
Revenus perçus d'avance	(53 815)	(1 264 310)
Passif au titre des avantages sociaux futurs	(419 000)	(960 400)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	27 922 561	21 428 504
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions	(33 740 357)	(27 401 040)
Autres actifs non financiers	3 607 361	(1 433 582)
Produit de cession	-	132 280
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(30 132 996)	(28 702 342)
Activités de financement		
Émission de dettes à long terme	21 825 000	23 183 000
Remboursement de la dette à long terme	(22 768 000)	(16 410 000)
Variation des frais reportés liés à la dette à long terme	72 661	98 361
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(870 339)	6 871 361
Diminution nette de l'encaisse	(3 080 774)	(402 477)
Encaisse au début de l'exercice	12 693 464	13 095 941
Encaisse à la fin de l'exercice	9 612 690	12 693 464

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

1. Statut et nature des activités

La Société de transport de Laval (ci-après la Société) est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., chapitre S-30.01). Elle exploite une entreprise qui a pour responsabilité d'organiser et de fournir le transport en commun sur le territoire de la Ville de Laval.

La Société est exonérée d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu et selon l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec*.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

En tant qu'autre organisme public, les états financiers de la Société sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

a) Méthode de comptabilité

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments de revenus, de charges, d'actifs et de passifs sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions leur donnant lieu.

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, et incluent l'amortissement annuel du coût des immobilisations.

b) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers conformément aux Normes comptables, la direction de la Société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principales estimations comprennent la durée de vie utile des immobilisations, le montant à payer ou à recevoir de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux et les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et des obligations au titre des avantages sociaux futurs ainsi que les transferts à recevoir.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

c) Constatation des revenus

Les contributions sont constatées lorsque les conditions donnant droit à ces aides gouvernementales sont remplies, dans la mesure où elles ont été autorisées, et qu'une estimation raisonnable des montants est possible.

Conformément aux modalités de l'entente intervenue entre les parties, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019, les revenus provenant de l'ARTM correspondent à la rémunération prévue selon la prestation du service de transport collectif sur le territoire de la Société. Ils sont constatés sur la base des montants convenus entre les deux organismes.

De plus, selon les modalités de l'entente de la prestation de la gestion de contrat déléguée qui sont en cours d'autorisations, les revenus provenant de l'ARTM correspondent à la rémunération prévue pour les équipements métropolitains et la billetterie. Ils sont constatés sur la base des montants convenus entre les deux organismes.

Les revenus de transfert sont constatés aux états financiers à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, pour autant qu'ils aient été autorisés, que les critères d'admissibilité soient satisfaits et qu'une estimation raisonnable des montants soit possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif au poste revenus perçus d'avance. Un paiement de transfert versé sur une base pluriannuelle est considéré comme autorisé lorsqu'un représentant habilité signe une entente avec la Société.

Les autres revenus sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

d) Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés au coût.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

e) Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont, de par leur nature, employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations

Amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les frais financiers capitalisés pendant la période de construction ou d'amélioration. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les durées et les taux annuels suivants :

	Méthode	Durée/Taux
Infrastructures	Linéaire	10 à 40 ans
Bâtiments	Linéaire	40 ans
Véhicules	Dégressif	22 % et 30 %
Ameublement et équipements de bureau	Linéaire	4 à 15 ans
Machinerie, outillage et équipements	Linéaire	5 à 15 ans

Les immobilisations sont amorties dès leur date de mise en service. Les immobilisations en cours de construction ou d'amélioration et les immobilisations hors service ne font pas l'objet d'un amortissement.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations est passée en charges à l'état des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures comprennent essentiellement des pièces utilisées pour l'entretien du matériel roulant et des infrastructures de la Société. Ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Autres actifs non financiers

Les avances versées pour les contrats d'acquisition d'autobus urbains sont présentées à titre d'autres actifs non financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

f) Frais reportés liés à la dette à long terme

Les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt concerné, selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés à la dette à long terme. La dette à long terme est présentée nette de ces frais à l'état de la situation financière.

g) Charges et passif au titre des avantages sociaux futurs

Régimes de retraite à cotisations déterminées

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Le régime de retraite des élus municipaux, auquel participe la Société, est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées

En plus des prestations de retraite, ces avantages comprennent notamment :

- les avantages complémentaires de retraite, comme la couverture des soins de santé et l'assurance vie offertes aux retraités; et
- les avantages postérieurs à l'emploi.

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif, au titre des avantages sociaux futurs, est présenté à l'état de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif, s'il y a lieu.

Les obligations, au titre des prestations constituées, sont calculées de façon actuarielle selon la méthode suivante : répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la Société en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués selon la méthode de la valeur ajustée sur une période de quatre ans.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées (suite)

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

Le coût des services passés découlant d'une modification de régime est passé immédiatement comme charge. Il fait l'objet, en contrepartie, de dépenses constatées à taxer ou pourvoir dans le futur à des fins fiscales.

L'excédent de la charge de l'exercice sur le décaissement requis, dans le cas des régimes non capitalisés, fait l'objet en contrepartie de dépenses constatées à taxer ou pourvoir dans le futur à des fins fiscales.

h) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir correspondent à des charges comptabilisées dans l'exercice, ou antérieurement, qui font l'objet d'un amortissement différé à des fins fiscales. Ils sont créés aux fins suivantes, à la suite d'un choix exercé par la Société, et amortis selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

- Avantages sociaux futurs
 - ❖ Pour le déficit constaté initialement au 1^{er} janvier 2007, dans le cas des régimes capitalisés : de façon progressive sur la DMERCA des salariés participants. Dans le cas des régimes non capitalisés : le déficit n'est pas amorti.
 - ❖ À titre de mesure d'allègement, pour l'excédent de la charge de fonctionnement sur le décaissement requis dans le cas des régimes non capitalisés : aucun amortissement n'est constaté.
- Financement à long terme des activités de fonctionnement
 - ❖ Pour les frais d'émission de la dette à long terme en question : au fur et à mesure du remboursement en capital.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

i) Instruments financiers dérivés

La Société utilise périodiquement des contrats de swaps sur marchandises pour se couvrir des fluctuations du prix du carburant. Les gains et pertes qui y sont reliés sont constatés dans l'état des résultats au cours de la période où ils sont réalisés et sont présentés avec la charge relative à l'élément couvert. La Société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins spéculatives.

j) Autorité régionale de transport métropolitain

La Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (2016, chapitre 8) a été adoptée le 19 mai 2016. Elle prévoit un nouveau partage des compétences qui est entré en vigueur le 1er juin 2017 pour favoriser la mobilité des personnes, notamment par l'abolition de l'Agence métropolitaine de transport « l'AMT » qui est remplacée par deux organismes, soit l'Autorité régionale de transport métropolitain « ARTM » qui est dédiée à la planification au développement, à la tarification et au financement des services de transport collectif dans la grande région de Montréal et Exo qui a pour mandat d'exploiter certains services de transport collectif dont la desserte par trains de banlieue.

Cette nouvelle structure a eu une incidence sur la composition des revenus dans les états financiers. Depuis le 1^{er} juin 2017 les revenus d'usagers appartiennent à l'ARTM et les contributions à l'AMT ont été abolies. À compter du 1^{er} janvier 2018 les transferts du gouvernement provincial concernant l'exploitation ainsi que la contribution de la Ville de Laval sont versés à l'ARTM.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

3. Modification de méthode comptable

Le 1er janvier 2018, la Société a choisi d'appliquer de façon prospective les nouvelles normes comptables suivantes : SP 2200 - Information relative aux apparentés, SP 3420 - Opérations interentités, SP 3210 - Actifs, SP 3320 - Actifs éventuels et SP 3380 - Droits contractuels.

La norme SP 2200 - Information relative aux apparentés définit ce qu'est un apparenté et établit les informations à fournir relativement aux opérations entre apparentés. De façon générale, les apparentés comprennent les entités comprises dans le périmètre de consolidation ainsi que les principaux dirigeants de ces entités, leur conjoint et les personnes à la charge des principaux dirigeants et de leur conjoint. Ils comprennent également les entités dans lesquelles les principaux dirigeants, leur conjoint et les personnes à leur charge ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Essentiellement, les principaux dirigeants comprennent le maire, les autres membres du comité exécutif, le directeur général et les directeurs généraux adjoints de l'administration municipale ainsi que leurs équivalents dans les autres entités comprises dans le périmètre de consolidation. Les informations à fournir concernent les opérations entre apparentés qui ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et qui ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.

La norme SP 3420 - Opérations interentités établit des normes de comptabilisation et de présentation des opérations conclues entre des entités comprises dans le périmètre de consolidation.

La norme SP 3210 - Actifs fournit des indications sur l'application de la définition des actifs et sur les informations à fournir à l'égard des grandes catégories d'actifs non constatés.

La norme SP 3320 - Actifs éventuels définit et établit les normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels, s'il est jugé probable que l'évènement futur déterminant se produira.

La norme SP 3380 - Droits contractuels définit et établit les normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels notamment quant à leur ampleur et à leur échéancier.

Ces normes entraînent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2017 et, par conséquent, la Société a identifié les opérations répondants aux exigences des nouveaux chapitres. L'application de ces nouveaux chapitres n'a aucune incidence sur les résultats de l'exercice ni sur la situation financière de la Société et les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

4. Transferts du gouvernement fédéral et provincial

	2018	2018	2017
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Fonctionnement			
Exploitation - transport régulier	-	(75 269)	13 107 335
Exploitation - transport adapté	-	(98 651)	4 192 500
Financement (intérêts)	1 856 131	1 859 565	1 666 182
	1 856 131	1 685 645	18 966 017
Investissement			
Immobilisations	32 667 955	29 153 661	20 131 188
	34 524 086	30 839 306	39 097 205

Les revenus de transferts négatifs proviennent d'ajustements aux années antérieures.

5. Autres revenus

	2018	2018	2017
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Publicité	817 187	982 211	813 376
Revenus d'intérêts	215 000	136 138	100 762
Activités accessoires et autres revenus	660 970	375 764	2 112 364
	1 693 157	1 494 113	3 026 502

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

6. Débiteurs

	2018	2017
	\$	\$
Autorité régionale de transport métropolitain	11 737 415	-
Taxes à la consommation	2 336 814	1 087 519
Ville de Laval	2 522 332	3 362 652
Comptes clients généraux	-	1 140 601
Autres	1 126 126	1 070 227
	17 722 687	6 660 999

7. Transferts à recevoir

	2018	2017
	\$	\$
Gouvernement du Québec		
Remboursement de la dette à long terme	75 337 389	76 390 519
Immobilisations	12 623 661	13 688 667
Exploitation - transport régulier	1 465 280	8 373 325
Exploitation - transport adapté	658 726	757 377
Autres	1 400 523	31 261
Gouvernement du Canada		
Immobilisations	12 100 872	10 512 935
	103 586 451	109 754 084

8. Emprunt bancaire

La Société dispose d'une marge de crédit autorisée de 25 000 000 \$, au taux préférentiel de 3,95 % (3,2 % au 31 décembre 2017) et renégociable annuellement. Au 31 décembre 2018, la marge de crédit est inutilisée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

9. Crédoeurs et frais courus

	2018	2017
	\$	\$
Salaires et charges sociales	13 530 440	13 264 126
Fournisseurs et frais courus	16 048 629	10 188 227
Intérêts courus de la dette à long terme	371 438	318 043
Retenues sur contrats et dépôts de garantie	525 476	485 502
Autorité régionale de transport métropolitain	-	5 245 582
	30 475 983	29 501 480

10. Dette à long terme

	2018	2017
	\$	\$
Obligations		
taux d'intérêt variant de 1,57 % à 2,91 % (1,2 % à 2,75 % en 2017)		
échéant de mai 2019 à décembre 2023	104 515 000	105 458 000
Frais reportés liés à la dette à long terme	(21 673)	(94 334)
	104 493 327	105 363 666

La dette à long terme représente des obligations directes et générales de la Société. La Loi sur les sociétés de transport en commun prévoit que la Ville de Laval est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut la dette à long terme contractée par la Société.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme, incluant les refinancements prévus et autorisés, au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

Année	\$
2019	15 674 000
2020	15 516 000
2021	14 659 000
2022	12 104 000
2023	12 171 000
1 à 5 ans	70 124 000
6 à 10 ans	33 942 000
11 ans et plus	449 000
	104 515 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

11. Passif au titre des avantages sociaux futurs

a) Description générale des régimes d'avantages sociaux

La Société a un certain nombre de régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées, capitalisés et non capitalisés, qui assurent à tous les salariés le paiement de prestations de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les employés cadres et non syndiqués de la Société participent au Régime de retraite des employés cadres et non syndiqués de la Société de transport de Laval. Ce régime est un régime à prestations déterminées. Les participants et la Société se partagent le financement du régime par le versement de cotisations. Les prestations prévues au titre du régime de retraite sont principalement fonction du nombre d'années de service et de la moyenne des cinq meilleures années consécutives de rémunération. Les employés cadres et non syndiqués de la Société bénéficient également d'un programme d'allocation de retraite. Le programme d'allocation de retraite est un régime non capitalisé à prestations déterminées fournissant une rente supplémentaire à certains employés. Cette rente représente l'excédent de la rente déterminée au régime de retraite sans tenir compte des limites fiscales imposées par la loi de l'impôt sur celle du régime de retraite en tenant compte de ces limites. Pour ce régime, seul l'employeur est responsable du financement.

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée au 31 décembre 2015.

Les employés syndiqués de la Société couverts par les accréditations du Syndicat des chauffeurs de la Société de transport de Laval (SCFP) et le Syndicat des employés de terminus de la Société de transport de Laval (SCFP) participent au Régime de retraite des chauffeurs d'autobus de la Société de transport de Laval, alors que les employés couverts par les accréditations du Syndicat des employés d'entretien de la Société de transport de Laval (CSN) et le Syndicat des employés de bureau de la Société de transport de Laval (CSN) participent au Régime de retraite des employés syndiqués de bureau et d'entretien de la Société de transport de Laval. Ces deux régimes, à des fins comptables, sont des régimes à cotisations déterminées. La contribution de la Société se limite à 8,25 % des salaires admissibles pour le Régime de retraite des employés syndiqués de bureau et d'entretien et à 9,00 % des salaires admissibles pour le Régime de retraite des chauffeurs d'autobus.

Les employés de la Société bénéficient également d'une gamme d'avantages sociaux complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi qui comprennent, notamment, l'assurance vie, la couverture de soins de santé, un régime de continuation de salaire temporaire durant l'invalidité ainsi que le maintien des protections d'assurance lors de certaines absences prolongées. Ces avantages varient dépendamment du groupe d'emploi à l'intérieur duquel se retrouve un employé.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

11. Passif au titre des avantages sociaux futurs (Suite)

b) Passif au titre des avantages sociaux futurs

	2018	2017
	\$	\$
Régime de retraite et supplémentaires de retraite à prestations déterminées	7 377 400	6 698 700
Régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées et avantages postérieurs à l'emploi	(15 623 500)	(15 363 800)
	(8 246 100)	(8 665 100)

c) Charge de l'exercice

	2018	2017
	\$	\$
Régime de retraite et supplémentaires de retraite à prestations déterminées	2 164 500	1 757 600
Régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées et avantages postérieurs à l'emploi	1 176 000	883 600
Régime de retraite à cotisations déterminées	4 381 251	4 154 199
Régime de retraite des élus municipaux	21 203	18 686
	7 742 954	6 814 085

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

11. Passif au titre des avantages sociaux futurs (Suite)

d) Situation actuarielle aux fins de comptabilisation

	Régime de retraite et supplémentaires de retraite à prestations déterminées		Régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées et avantages postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
	\$	\$	\$	\$
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	54 818 600	50 539 700	-	-
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	(55 973 600)	(51 795 500)	(13 909 800)	(13 920 500)
Situation actuelle nette : déficit de comptabilisation	(1 155 000)	(1 255 800)	(13 909 800)	(13 920 500)
Pertes actuarielles non amorties	8 532 400	7 954 500	(1 713 700)	(1 443 300)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	7 377 400	6 698 700	(15 623 500)	(15 363 800)

e) Charge de l'exercice

	Régime de retraite et supplémentaires de retraite à prestations déterminées		Régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées et avantages postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
	\$	\$	\$	\$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	2 486 100	1 978 500	789 900	769 200
Cotisations salariales des employés	(1 123 200)	(889 400)	-	-
Amortissement des pertes actuarielles	809 500	692 900	1 700	(236 000)
Charge de l'exercice excluant les intérêts	2 172 400	1 782 000	791 600	533 200
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	2 967 700	2 705 100	384 400	350 400
Rendement espéré des actifs	(2 975 600)	(2 729 500)	-	-
Charge d'intérêts nette	(7 900)	(24 400)	384 400	350 400
Charge de l'exercice	2 164 500	1 757 600	1 176 000	883 600
Montant versé par l'employeur	2 843 200	2 785 100	916 300	816 500

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

11. Passif au titre des avantages sociaux futurs (Suite)

f) Principales hypothèses (taux pondérés)

	Régime de retraite et supplémentaires de retraite à prestations déterminées		Régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées et avantages postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	5.75%	5.72%	3.25%	2.70%
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	5.80%	5.80%	s. o.	s. o.
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	3.10%	3.10%	3.10%	3.10%
Taux d'inflation (fin d'exercice)	2.10%	2.10%	2.10%	2.10%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	s. o.	s. o.	5.93%	6.11%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	s. o.	s. o.	4.50%	4.50%
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	s. o.	s. o.	2027	2027

g) La Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a sanctionné la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, c. 15) (ci-après la « Loi »). La Loi vise la restructuration des régimes de retraite et vient distinguer les modalités d'application relativement au service accumulé avant le 1^{er} janvier 2014 (ci-après le « service antérieur ») et le service qui s'accumule à compter de cette date (ci-après le « service postérieur »). Une évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 est requise par la Loi pour tous les régimes visés.

Un processus prévoit une période de négociations débutant le 1^{er} février 2015 afin de déterminer la nature des changements qui seront apportés aux régimes. En l'absence d'entente, une décision sans appel sera prise ultimement par un arbitre. En 2017, une entente a été convenue avec chacun des régimes de retraite.

Des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité ont été déposées devant la Cour supérieure visant à faire annuler cette Loi. Puisque l'issue de ces démarches est indéterminable, les incidences possibles de ces requêtes n'ont pas été prises en compte au 31 décembre 2018.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

12. Immobilisations

	Solde au début	Addition	Cession / Ajustement s	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Infrastructures	21 708 883	967 507	177 633	22 498 757
Bâtiments	72 211 619	2 859 038	-	75 070 657
Véhicules	183 040 767	18 957 425	-	201 998 192
Ameublement et équipements de bureau	27 273 580	601 493	70 247	27 804 826
Machinerie, outillage et équipements	19 806 272	2 189 813	184 250	21 811 835
Terrains	6 876 733	-	-	6 876 733
	<u>330 917 854</u>	<u>25 575 276</u>	<u>432 130</u>	<u>356 061 000</u>
Immobilisations en cours	625 741	11 482 619	-	12 108 360
	<u>331 543 595</u>	<u>37 057 895</u>	<u>432 130</u>	<u>368 169 360</u>
Amortissement cumulé				
Infrastructures	2 427 507	1 218 429	177 632	3 468 304
Bâtiments	21 062 967	1 777 964	-	22 840 931
Véhicules	124 305 687	15 052 245	-	139 357 932
Ameublement et équipements de bureau	16 252 988	1 614 640	70 091	17 797 537
Machinerie, outillage et équipements	10 738 777	1 311 034	184 250	11 865 561
	<u>174 787 926</u>	<u>20 974 312</u>	<u>431 973</u>	<u>195 330 265</u>
Valeur comptable nette	<u>156 755 669</u>			<u>172 839 095</u>

Au 31 décembre 2018, des immobilisations ainsi que des immobilisations en cours, au coût de 9 506 757 \$ (6 189 219 \$ au 31 décembre 2017), sont inscrites dans les créditeurs et frais courus.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

13. Autres actifs non financiers

	2018	2017
	\$	\$
Dépôt pour l'achat d'autobus	3 129 308	6 736 669
Frais payés d'avance	219 642	219 642
	3 348 950	6 956 311

14. Engagements

Au 31 décembre 2018, la Société a des engagements qui s'établissent comme suit :

a) Contrat d'acquisition d'autobus urbains

Par l'entremise du processus d'achat unifiés regroupant les membres de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ), la Société de transport de Montréal (STM) a été mandatée pour faire l'acquisition d'autobus hybrides à plancher surbaissé pour les années 2020 à 2024. Ce contrat se termine en 2024.

De plus, dans le but de diminuer les émissions à effet de serre (GES) sur son territoire, la STL s'est engagée à acquérir dix (10) autobus électriques à charge lente au dépôt pour les années 2019 à 2020.

La valeur totale estimative des acquisitions d'autobus est de 235 M\$.

L'échéancier s'établit ainsi :

	Nombre	\$
2019	13	13 055 945
2020	34	40 181 601
2021	24	32 491 550
2022	24	35 090 873
2023	24	37 898 143
2024	25	42 635 411
Contingences s'appliquant aux années 2019 à 2024	20	34 108 329
		235 461 852

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

14. Engagements (suite)

a) Contrat d'acquisition d'autobus urbains (suite)

De plus, les dépenses admissibles feront l'objet de subventions variant entre 60% et 90% pour un total estimé de 180 M\$.

L'échéancier s'établit ainsi :

	\$
2019	11 750 350
2020	36 163 442
2021	20 620 882
2022	25 946 269
2023	30 123 748
2024	28 912 836
Contingences s'appliquant aux années 2019 à 2024	26 417 230
	179 934 757

b) Contrats de services pour le transport aux personnes handicapées

Dans le cadre de ses opérations de transport adapté, la Société a octroyé deux contrats de services, soit un premier en 2018 pour le transport par minibus et un second en 2011 pour le transport par taxi collectif. Le contrat pour le transport par minibus se termine le 31 décembre 2023 et comporte des options de prolongation d'une durée de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028. Le contrat pour le transport par taxi collectif comporte des options de prolongation que la Société a décidé d'exercer en 2019. Les contrats totalisent une valeur de 11,2 M\$ pour l'année 2019, soit ; 5,7 M\$ pour le transport par minibus et 5,5 M\$ pour le taxi collectif, ces contrats peuvent être résiliés selon la clause convenue entre les deux parties.

c) Contrats d'approvisionnement en carburant

Par l'entremise du processus d'achats unifiés de l'ATUQ, la Société a mandaté la STM pour négocier un contrat d'approvisionnement en carburant auprès d'un fournisseur, lequel comporte une durée prédéterminée. La Société a également négocié des ententes (contrats de swaps) avec des institutions financières afin d'atténuer les effets de fluctuations du prix du carburant sur le marché, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021. La Société s'est engagée à payer une quantité de 19,4 millions de litres à un prix fixe, ce qui représente une somme d'environ 12 M\$.

d) Boîtes à perception pour autobus

La Société a mandaté la STM pour procéder à l'acquisition de 44 boîtes de perception pour autobus entre 2019 et 2022 pour un montant total de 1,8 M\$.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

14. Engagements (suite)

e) Gestion de l'entretien et de la maintenance des terminus Montmorency, Cartier et le Carrefour Laval

Suite à l'entente avec l'ARTM pour la délégation de l'opération et de l'entretien des Équipements métropolitains à la STL, un contrat de gestion, d'entretien et de maintenance des terminus Cartier, Montmorency et le Carrefour est requis. La durée du contrat a débuté le 1er août 2018 et se termine le 31 juillet 2021, avec la possibilité de 2 périodes additionnelles d'une année chacune. La STL s'engage à payer un montant de 4,5 M\$ pour les années 2019 à 2021 et 3,6 M\$ si les années sont renouvelées pour un montant total de 8,1 M\$.

L'échéancier s'établit ainsi :

		\$
Contrat	2019	1 762 432
	2020	1 762 432
	2021	1 028 085
		4 552 949
Années d'option	2021	749 034
	2022	1 812 661
	2023	1 069 620
		3 631 315

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

14. Engagements (suite)

f) Fourniture de services de gestion et d'exploitation des billetteries métropolitaines à Laval

L'ARTM délègue la gestion des billetteries métropolitaines présentes sur le territoire de Laval à la Société de transport de Laval. La durée du contrat est d'une durée de trois ans avec deux options d'un an pour les années 2021 à 2023. La STL s'engage à payer un montant de 2,2 M\$ pour la durée restante du contrat et 1,1 M\$ pour les deux options d'un an pour un montant total de 3,3 M\$.

L'échéancier s'établit ainsi :

		\$
Contrat	2019	721 950
	2020	737 017
	2021	752 064
		2 211 031
Années d'option	2022	767 105
	2023	387 350
		1 154 455

15. Droits contractuels et actifs éventuels

En plus des droits contractuels dans le cadre des contrats d'acquisition d'autobus urbains présentés à la note no 14 a), la Société a conclu des ententes à long terme pour des revenus publicitaires pour un montant de 34 838 000 \$.

L'échéancier des droits contractuels s'établit ainsi :

	\$
2019	1 635 000
2020	1 709 000
2021	1 787 000
2022	1 884 000
2023	1 969 000
2024 à 2034	25 854 000
	34 838 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

16. Données budgétaires

L'état des résultats ainsi que les activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales comportent une comparaison avec le Budget adopté par la Ville de Laval le 21 décembre 2017.

17. Opérations entre apparentés

La Société fait partie du périmètre comptable de la Ville de Laval. La Société ne réalise aucune opération importante avec la Ville de Laval dans le cours normal de ses affaires.

18. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

ANNEXE A – DETTE À LONG TERME

Au 31 décembre 2018

Émission					Solde	
Date	Numéro	Montant	Taux d'intérêt	Échéance	2018	2017
		\$	%		\$	\$
2013-02-20	41	4 710 000	2.0419	2018	-	989 000
2013-07-23	42	6 612 000	2.1876	2018	-	2 757 000
2013-09-18	43	2 000 000	2.6203	2018	-	1 275 000
2013-12-18	44	8 230 000	2.3967	2018	-	4 959 000
2014-05-21	45	5 669 000	2.1268	2019	2 511 000	3 333 000
2014-10-21	46	8 174 000	2.2417	2019	5 157 000	5 941 000
2015-02-18	47	2 719 000	1.5706	2020	1 129 000	1 672 000
2015-05-20	48	15 375 000	1.9148	2020	11 100 000	12 555 000
2015-12-15	49	15 613 000	2.1676	2020	10 279 000	12 091 000
2016-04-13	50	21 327 000	1.8244	2021	17 488 000	19 432 000
2016-11-09	51	20 523 000	1.5923	2021	13 951 000	17 271 000
2017-05-09	52	4 649 000	1.7718	2022	4 227 000	4 649 000
2017-11-15	53	18 534 000	2.2347	2022	16 848 000	18 534 000
2018-07-24	54	9 984 000	2.7205	2023	9 984 000	-
2018-12-11	55	11 841 000	2.9108	2023	11 841 000	-
					104 515 000	105 458 000

ANNEXE B – CHARGES PAR OBJET

Exercice terminé le 31 décembre 2018

	2018 Budget	2018 Réal	2017 Réal
	\$	\$	\$
Salaires, traitements et avantages sociaux	91 517 682	92 051 590	85 773 924
Carburant	6 587 282	6 357 926	8 201 407
Contrats de transport adapté	10 026 769	10 320 689	9 703 500
Entretien et réparations des véhicules	4 729 242	4 756 178	4 602 860
Honoraires et contrats	4 545 580	3 784 569	3 428 829
Entretien et réparations des bâtiments et équipements	2 768 049	2 664 981	2 438 065
Services publics	1 493 363	1 457 619	1 488 759
Assurances, taxes et immatriculations	1 157 737	1 141 873	1 122 280
Matériel et fournitures	355 873	368 234	253 197
Cotisations, frais de représentation et autres dépenses	294 161	171 554	515 873
Location	84 025	85 904	85 568
Dépenses imprévues	2 082 882	-	-
Contribution à l'Agence métropolitaine de transport	-	-	3 050 342
Contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain	-	-	4 669 573
Intérêts et frais de financement	2 822 274	2 812 516	2 666 817
Contrats de gestion déléguée	5 460 804	2 655 372	-
Amortissement des immobilisations	22 421 000	20 974 312	20 673 910
	156 346 723	149 603 317	148 674 904

ANNEXE C – ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Exercice terminé le 31 décembre 2018

	2018 Budget	2018 Réel	2017 Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Contribution de l'Autorité régionale de transport métropolitain	128 298 579	127 990 440	23 953 343
Contrat de gestion déléguée	6 261 500	4 054 179	-
Transferts du gouvernement du Québec	1 856 131	1 685 645	18 966 017
Contribution de la Ville de Laval	-	-	70 186 000
Contribution de l'Agence métropolitaine de transport	-	-	9 158 038
Usagers	-	-	14 830 367
Autres revenus	1 693 157	1 494 113	3 026 502
	138 109 367	135 224 377	140 120 267
Charges			
Transport régulier	93 467 527	93 041 848	91 284 053
Administration générale	18 354 120	17 912 093	15 817 276
Transport adapté	10 937 419	11 199 536	10 512 933
Contrats de gestion déléguée	6 261 501	3 663 012	-
Contribution à l'Agence métropolitaine de transport	-	-	3 050 342
Contribution de l'Autorité régionale de transport métropolitain	-	-	4 669 573
Intérêts et frais de financement	2 822 274	2 812 516	2 666 817
Dépenses imprévues	2 082 882	-	-
Amortissement des immobilisations	22 421 000	20 974 312	20 673 910
	156 346 723	149 603 317	148 674 904
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	(18 237 356)	(14 378 940)	(8 554 637)
Conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations			
Produit de cession	-	-	132 280
Amortissement	22 421 000	20 974 312	20 673 910
Perte sur cession	-	157	28 398
	22 421 000	20 974 469	20 834 588
Financement			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	241 444	162 363	242 553
Remboursement de la dette à long terme	(4 011 190)	(3 731 359)	(3 716 178)
	(3 769 746)	(3 568 996)	(3 473 625)
Affectations			
Activités d'investissement	(681 512)	(675 871)	(120 836)
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	(6 486)	(59 313)	(33 613)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	274 100	527 200	316 400
	(413 898)	(207 984)	161 951
	18 237 356	17 197 489	17 522 914
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-	2 818 549	8 968 277

ANNEXE D – ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

Exercice terminé le 31 décembre 2018

	2018 Budget	2018 Réel	2017 Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Transferts du gouvernement du Québec	32 667 955	29 153 661	20 131 188
Autres revenus			
Excédent d'investissement avant conciliation à des fins fiscales	32 667 955	29 153 661	20 131 188
Conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations			
Acquisitions			
Infrastructures	(3 720 000)	(1 583 238)	(5 797 892)
Bâtiments	(5 663 500)	(3 852 885)	(342 793)
Véhicules	(22 167 265)	(28 639 017)	(19 027 598)
Ameublement et équipements de bureau	(4 062 357)	(1 382 867)	(616 315)
Machinerie, outillage et équipements	(2 858 083)	(1 599 888)	(311 652)
	(38 471 205)	(37 057 895)	(26 096 250)
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	124 728	3 679 126	8 477 572
Affectations			
Activités de fonctionnement	681 512	675 871	120 836
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	4 997 010	1 834 551	3 763 329
	5 678 522	2 510 422	3 884 165
	(32 667 955)	(30 868 347)	(13 734 513)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	-	(1 714 686)	6 396 675

Certains chiffres du budget 2018 ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle du budget.

ANNEXE E – EXCÉDENT ACCUMULÉ

Au 31 décembre 2018

	2018	2017
	\$	\$
Excédent accumulé		
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	29 583 074	28 539 763
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	(15 958 673)	(15 504 134)
Financement des investissements en cours	9 047 012	10 761 698
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	143 683 157	127 782 522
	166 354 570	151 579 849

VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS

Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés

Excédent de fonctionnement affecté	28 710 597	27 726 599
Fonds réservés		
Fonds de roulement	850 804	718 830
Financement des activités de fonctionnement	21 673	94 334
	872 477	813 164
	29 583 074	28 539 763

Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 ^{er} janvier 2007		
Régime capitalisé	236 700	446 700
Régimes non capitalisés	(8 466 700)	(8 466 700)
Avantages postérieurs au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes non capitalisés	(7 707 000)	(7 389 800)
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(21 673)	(94 334)
	(15 958 673)	(15 504 134)

ANNEXE E – EXCÉDENT ACCUMULÉ (SUITE)

Au 31 décembre 2018

	2018	2017
	\$	\$
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Financement des investissements en cours		
Financement non utilisé	10 467 323	11 556 294
Investissements à financer	(1 420 311)	(794 596)
	9 047 012	10 761 698
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs		
Éléments d'actif		
Immobilisations	172 839 095	156 755 669
Éléments de passif		
Dettes à long terme	104 493 327	105 363 666
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	(75 337 389)	(76 390 519)
	29 155 938	28 973 147
	143 683 157	127 782 522

